

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS525

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Chapelier, Mme De Temmerman, M. Julien-Laferrière,
Mme Tuffnell et Mme Forteza

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.